## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE ROYÈRE DE VASSIVIÈRE

## **Délibération 2023 / 04-10**

L'an deux mil vingt-trois le jeudi six avril à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Raymond RABETEAU, Maire.

Etaient présents les Conseillers municipaux : Mrs Jean-Jacques BORD, Didier LASSECHERE, Raymond RABETEAU, Christian FAUGERON, Maurice BESSE, Anthony BUYS, Jacques FAURE, Jean-François CHAMPEAU, Cédric LECOMTE, Mmes Claudine DAURY-NEYRET, Mireille LILLE-PALETTE RECONDU, France-Noëlle GIMENEZ.

Était absent : Arnaud PICOUT.

Secrétaire de séance : Mr Didier LASSECHERE

\* \* \* \* \*

## AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2022 - BUDGET LOTISSEMENT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- \* Après avoir entendu ce jour le compte administratif de l'exercice 2022,
- \* Statuant sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation,
- \* Considérant les éléments suivants :

* Pour mémoire : Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2022) Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2022)	629,02 -629,02
* Solde d'exécution de la section d'investissement au 31 décembre 2022 Solde d'exécution de l'exercice (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2022)	24,21 -629,02
Déficit d'investissement cumulé	-604,81
* Restes à réaliser au 31 décembre Sur dépenses d'investissement Sur recettes d'investissement	
Solde net des restes à réaliser :	0,00
Besoin de financement de la section d'investissement au 31 décembre	
Rappel du solde d'exécution cumulé	-604,81
	0,00
Besoin de financement	-604,81

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE ROYÈRE DE VASSIVIÈRE

* Résultat de fonctionnement à affecter: Résultat de l'exercice 2022 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires)	0,00 629,02
Total à affecter	629,02
Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :	
1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (à reprendre en recette budgétaire au compte 1068 de l'exercice 2023)	604,81
2) Affectation complémentaire en "réserves" (crédit compte 1068) : (à reprendre en recette budgétaire au compte 1068 de l'exercice 2023)	
3) Reste disponible sur résultat de fonctionnement cumulé	24,21
(à reprendre en recette ligne 002 de l'exercice 2023)	24,21
TOTAL AFFECTÉ:	629,02

Fait et délibéré en Mairie, le 6 avril 2023

Le Maire,

Raymond RABETEAU